

- 2 -

Centre universitaire Saint-Louis Maillet,
remplaçant M. Robert Noreau;

- M. Brian T. Newbold, recteur adjoint du CUM;
- M. Gilles Long, secrétaire général de l'Université de Moncton.

4. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DU 21 AOUT 1979

Corrections

- page 6, art. 4, 7ème ligne, au lieu de lire "nécessiste" on devra lire "nécessite". On lira donc "... Tout ajustement qui nécessite une exemption...".
- page 8, art. B - IV Remarques
On doit remplacer le mot "pas" par "par", à la dernière ligne. On lira donc: "... et non par l'intermédiaire des ...".

page 10, art. 6-B, à la 6ème ligne, au lieu de lire "la partie B" on doit lire "la partie "b".
- page 13, art. 7, au lieu de lire à la 7ème ligne, Ed. Shreyer on doit lire Ed. Schreyer.
- page 13, art. 8, la dernière ligne, au bas de la page; après le mot "soumet" on doit ajouter les mots suivants: "son rapport". On lira donc: "Le Président du comité de contrôle des exigences académiques soumet son rapport".
- page 14, art. 9-A, 11ème ligne, on doit supprimer les mots suivants: "George Wybouw, Faculté".
- page 17 art. 12,4 ème ligne, au lieu de lire ... nous devons nommé, on doit lire, "nous devons nommer...".
- page 18, art. 15, 3ème ligne, au lieu de ... une intervention minifestant ... on doit lire ... "une intervention manifesfant...".

RESOLUTION 02-SAC-081179

Il est proposé par Reno L. Desjardins appuyé par Marielle Préfontaine

"Que le procès-verbal de la réunion du 21 août 1979 soit adopté tel qu'amendé".

Vote unanime ADOPTE.

5. CORRESPONDANCE

M. le secrétaire fait lecture des lettres reçues:

- Lettre de M. Victor Ross, Vice-recteur à l'enseignement, motivant son absence.
- Lettre de M. Jean-Yves Daigle, proposant S. Agathe Chiasson comme membre du Comité des Grades du Centre universitaire de Shippagan.
- Lettre de M. Fernand Girouard, accompagnant le rapport du Comité de contrôle des exigences académiques.
- Lettre de M. Georges Rioux, indiquant que M. Jacques P. Couturier a été élu, par les étudiants du CUSLM, au Sénat.
- Lettre de M. Pierre Patenaude, signifiant qu'il ne pourra assister aux délibérations du Sénat le 9 novembre.
- Lettre de Gilles A. Nadeau, à propos des calendriers universitaires 80-81 et 81-82.
- Appel téléphonique de M. Louis Malenfant, demandant d'excuser son absence; il sera présent demain.

- 3 -

6. AFFAIRES DECOULANT DU PROCES-VERBAL

Rapport du Comité du Coutumier - page 7, art. B-'9

Les sénateurs demandent au Comité du coutumier d'en reprendre la rédaction.

- page 8, art. B -

Les sénateurs suggèrent de renvoyer cet article au Comité du coutumier pour étude. Il sera repris à la prochaine réunion du Sénat.

Mlle Lorraine Bourque demande au Comité du coutumier **s'il** lui serait possible de modifier le numérotage des articles afin d'en faciliter la lecture.

7. A- NOMINATIONS A ETRE ENTERINEES PAR LE SENAT

Comité des programmes:

Georgette Durand, sciences domestiques
 Normand Roy, administration
 John Manwaring, droit
 Joseph Casey, arts
 Jean-Guy Lachance, Centre universitaire Saint-Louis-Maillet.

Comité des grades - Centre universitaire de Shippagan

Agathe Chiasson, professeur

Comité des grades - Centre universitaire Saint-Louis-Maillet

Gary Long, professeur

RESOLUTION 03-SAC-081179

Il est proposé par Rhéal Bérubé appuyé par Colette Martin

"Que le Sénat entérine les nominations mentionnées ci-dessus". Voteunanime

ADOPTE.

B- PROPOSITON DIFFEREE

Sénat académique du 29-30 mars 1978 - Page 13

On demande de remettre cet article à la rubrique "AUTRES".

8. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES

En l'absence de M. Ross, le rapport est soumis par le secrétaire, M. Long.

A-CERTIFICAT- Définition

"Ce programme de premier cycle, normalement offert à l'Education permanente, comporte de 24 à 30 crédits, il peut éventuellement constituer une partie d'un programme de baccalauréat.

L'étudiant à temps plein, inscrit à un programme de baccalauréat ne peut réclamer un certificat dans ce programme.

Les personnes qui ont obtenu un baccalauréat, soit avec majeur ou mineur, soit avec concentration dans une discipline, ne peuvent pas postuler un certificat dans cette discipline.

- 5 -

C- TR-2540 - TRADUCTION ET TEXTES D'ACTUALITE

TR- 2540 - Traduction et textes d'actualité

Préalables: EN-1042, Fil-2500 et TR-1510, TR-2110.

RESOLUTION 09-SAC-081179

Il est proposé par Fernand Girouard appuyé par Lorraine Bourque

"Que le Sénat adopte ce cours proposé par le Comité des programmes".

Vote unanime ADOPTE.

D- DR-3225 TRIBUNAL ECOLE DE DROIT INTERNATIONAL JESSUP (2 cr.)

Préalable: Droit international I.

Le Comité donne son accord de principe.

RESOLUTION 10-SAC-081179

Il est proposé par Pierre Patenaude appuyé par Reno L. Desjardins

"Que le Sénat approuve cette recommandation".

Vote unanime ADOPTE.

E- a) Baccalauréat en gestion des pêches

Que l'on recommande au Sénat académique d'approuver le baccalauréat en gestion des pêches présenté par le Centre universitaire de Shippagan et la Faculté d'administration du Centre universitaire de Moncton.

RESOLUTION 11-SAC-081179

Il est proposé par Marcel Sormany appuyé par Jean-Guy Rioux

"Que le Sénat approuve cette recommandation mentionnée ci-dessus concernant le baccalauréat en gestion des pêches".

En faveur 24 Contre 2 Abst. 4 ADOPTE.

b) "Que ledit baccalauréat porte le nom "administration des pêches".

RESOLUTION 12-SAC-081179

Il est proposé par Normand Roy appuyé par Léonard LeBlanc

"Que ledit baccalauréat porte le nom "administration des pêches".

En faveur 4 Contre 17 Abst. 8 REJETE.

Ce qui signifie que l'appellation "baccalauréat en gestion des pêches" demeure.

c) Condition d'admission en français. Que français 121 ou 122 soit exigé au lieu de FR de 12e année.

RESOLUTION 13-SAC-081179

Il est proposé par Jean-Guy Lachance appuyé par Reno L. Desjardins

"Que français 121 ou 122 soit exigé au lieu de FR. de 12e année".

Vote unanime ADOPTE.

d) Que les 6 crédits EN ne soient pas obligatoires, portant ainsi le total de crédits au choix de 3 à 9 crédits.

RESOLUTION 14-SAC-081179

Il est proposé par Rhéal Bérubé appuyé par Marcel Sormany

"Que les 6 crédits EN ne soient pas obligatoires, portant ainsi le total de crédits au choix de 3 à 9 crédits".

En faveur 14 Contre 15 Abst. 1 REJETE.

F- BACCALAUREAT EN GESTION DES PECHEES

Voir SAC-081179 "ANNEXE A".

G- AJOURNEMENT

La séance est ajournée à 17 h. Reprise le vendredi 9 novembre à 9h30.

9. ART DRAMATIQUE (Extrait du CAC-260979)

(Voir en ANNEXE "A" le document intitulé: "Analyse du Département d'art dramatique").

Une longue discussion suit l'exposé de M. Dionne qui avait repris, pour le compte des membres, l'argumentation de son document. Il aimerait savoir si l'Université voit l'art dramatique comme une priorité.

Un consensus se dégage: il est essentiel pour l'Université de Moncton d'enseigner l'art dramatique. Selon quelles modalités? Les avis sont partagés.

M. Bérubé suggère la création "d'écoles d'été" en art dramatique pour élèves de 5e année et plus. Mount Allison le fait déjà pour les anglophones.

Y a-t-il de l'emploi pour nos finissants en art dramatique?

M. Dionne soutient que l'Université a une mission particulière à ce chapitre. Un seul directeur artistique, un programme de mineur ne suffisent pas.

(Résolution 01-CA--260979)

Il est proposé et appuyé que l'Université de Moncton maintienne un baccalauréat spécialisé en art dramatique.

RESOLUTION 15-SAC-081179

Il est proposé par Raoul Dionne appuyé par Marielle Préfontaine

"Que le Sénat approuve cette recommandation mentionnée ci-haut concernant le baccalauréat spécialisé en art dramatique".

En faveur 28 Contre 0 Abst. 2 ADOPTE.

- 7 -

RESOLUTION 16-SAC-081179

Il est proposé par Marcel Sormany appuyé par Fernand Girouard

"Que le procès-verbal CAC-260979 soit reçu par le Sénat académique".

En faveur 29 Contre 0 Abst. 1 ADOPTE.

RESOLUTION 17-SAC-081179

Il est proposé par Marielle Préfontaine appuyée par Brian T. Newbold

"Que l'étude du document CAC-311079 soit remis à la prochaine réunion du Sénat académique".

Vote unanime ADOPTE.

10. RAPPORT DU CONSEIL DE RECHERCHE

Le directeur du Conseil de recherche soumet son rapport. Il en explique en gros le contenu.

Par la suite, il soumet une liste de propositions à être votées par le Sénat.

A- ORDRE DES PROPOSITIONS A FAIRE RELATIVEMENT A LA RECHERCHE ET AUX ÉTUDES SUPERIEURES

- a) Regrouper dans un même organisme la recherche et les études supérieures.

RESOLUTION 18-SAC-081179

Il est proposé par Marielle Préfontaine appuyée par Léonard LeBlanc

"Que le Sénat approuve cette proposition du Conseil de recherche".

Vote unanime ADOPTE.

- b) Avoir un conseil pour chacun des deux domaines: recherche et études supérieures.

RESOLUTION 19-SAC-081179

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Léandre Desjardins

"Que le Sénat approuve cette proposition du Conseil de recherche".

Vote unanime ADOPTE.

- c) Titre du responsable de cet organisme
 Option A: Vice-recteur à la recherche et aux études supérieures
 Option B: Doyen de la recherche et des études supérieures. Si cette option est retenue, le Vice-recteur à l'enseignement, deviendrait le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche.

11. RAPPORT DU COMITE DU COUTUMIER

GRADES HONORIFIQUES

Le président du Comité du coutumier soumet quelques questions aux sénateurs afin de recueillir leurs commentaires.

- A- Est-ce la volonté ferme du Sénat de maintenir une session de grades honorifiques chaque année?
- B- Le Comité du recteur et des recteurs adjoints ferait la sélection des candidats avec toute la discrétion que cette étude commande.
- C- Est-ce que le Sénat serait prêt à renoncer à son choix de candidature? Le Sénat ratifierait en dernière instance la liste proposée par le Comité de sélection.
- D- Critère des sénateurs
 - Honorer les Acadiens davantage.
 - Décerner un grade à l'occasion d'une visite d'un personnage prestigieux.
 - Nombre de candidats serait flottant.
 - Personne qui aurait fait une contribution financière substantielle à l'Université de Moncton.
 - Contribution à la société.
 - La personne honorée devrait être bien vue de chacun des corps constituants de l'Université de Moncton.

Le Comité du coutumier se réunira en tenant compte des commentaires des sénateurs. Ils souhaitent recevoir un rapport dudit comité à la prochaine réunion du Sénat académique.

12. CALENDRIERS UNIVERSITAIRES 80-81 et 81-82

Un représentant de chacun des Centres universitaires explique en gros son calendrier: il en va de même pour l'Education permanente et l'Ecole de droit.

On demande au secrétaire général et aux trois registraires de faire rapport, à ce chapitre, à la prochaine réunion du Sénat académique.

13. RAPPORT DU COMITE DE CONTROLE DES EXIGENCES ACADEMIQUES

Le président du Comité de contrôle des exigences académiques soumet le bref rapport suivant:

"Depuis le 21 août 1979, le Comité s'est réuni le 28 septembre au Centre universitaire de Moncton afin de continuer l'étude des dossiers des professeurs de ce campus. Suite à cette réunion, plusieurs questions restent à répondre soit sur des dossiers en particulier, ou sur des disciplines en général.

Comme le bureau du Vice-recteur n'a en sa possession peu de dossiers de professeurs à temps partiel, cette partie du travail est aussi incomplète.

Afin d'éclairer plusieurs de ces points, des rencontres prochaines sont prévues avec les doyens et directeurs et des membres du Comité. La prochaine réunion est prévue pour le 26 novembre au Centre universitaire de Shippagan.

A cette date-ci, le poste de représentant étudiant n'est pas encore comblé, faute de candidats".

Après discussion, les sénateurs souhaitent recevoir un rapport des activités dudit comité au Sénat du mois de février.

14. PROPOSITION DIFFEREE Sénat académique du 29--30 mars 1978 - Page 13

Dans l'essai de planification académique, la recommandation numéro 24 se lit comme suit:

"Nous recommandons que les exigences d'admission aux programmes de maîtrise soient réexaminées dans le but de faciliter l'admission à ces programmes".
Il est proposé que cette recommandation no 24 soit déposée jusqu'au Sénat académique d'automne 1979.

RESOLUTION 24-SAC-081179

Il est proposé par Marielle Préfontaine appuyée par Léonard LeBlanc

"Que cette recommandation, mentionnée ci-dessus, soit déposée jusqu'à ce que le comité du Conseil des études supérieures soit formé".

Vote unanime ADOPTE.

15. PROCHAINE REUNION

La prochaine réunion aura lieu lundi, le 25 février 1980, à compter de 14 h.

16. CLOTURE

RESOLUTION 25-SAC-081179

Il est proposé par Jean-Guy Finn appuyé par Michel Thouin "Que la séance soit levée".

Vote unanime ADOPTE. La séance est levée à 11h55.

Jean Cadieux, président

Gilles Long, secrétaire